

Mgr Brunault voudra bien accepter les respectueux hommages, les félicitations et les vœux du *Mouvement Catholique*.

Morte la question des écoles? Allons donc! Jamais depuis l'arrivée de l'Encyclique *Affari vos*, l'autorité religieuse n'a été aussi explicite qu'elle l'est sur le caractère aléatoire et précaire des soi-disant concessions faites à la minorité. Nous avons déjà reproduit l'extrait du mémoire épiscopal adressé au St. Siège et lu par Sa Grandeur Mgr Langevin à Fort Ellice, Man. Le *Manitoba* nous apporte, dans son dernier numéro, d'autres observations faites sur la même question par l'archevêque de Saint-Boniface, prêchant à Saint-Pierre-Jolys, le 18 octobre dernier :

Monseigneur, au cours des remarques que lui inspirait la circonstance, insista sur la nécessité de procurer aux enfants une éducation vraiment chrétienne et catholique. Et faisant allusion aux prétendues concessions que l'on proclame à son de trompette, Monseigneur insista sur le fait que ces tempéraments n'existent nullement par la force de la loi, et il ajouta qu'ils ne tenaient qu'à un fil, abandonnés comme nous le sommes à la merci de la bonne volonté seulement de nos gouvernants. Sans doute, a dit Sa Grandeur, nos écoles de campagnes—non celles des villes—perçoivent les octrois législatifs et municipaux, mais à des conditions, hélas! bien pénibles à constater. Toutefois nous avons accepté de tout cœur la direction du Souverain Pontife, et c'est en vertu de cette direction que nous voyons l'état actuel sous lequel fonctionnent nos écoles, mais il ne faut pas oublier non plus que notre devoir est de réclamer jusqu'à ce que justice pleine et entière nous soit rendue.

On se rappelle que la *Northwest Review*, qui d'ordinaire reflète fidèlement la pensée de l'archevêché, a dit de son côté : "Tout cela n'est qu'une duperie, dont la minorité catholique de cette province a plutôt lieu de se trouver humiliée qu'encouragée...."

L'*Echo de Manitoba*, la détestable feuille libérale de l'ouest, voulant évidemment affaiblir la portée des déclarations faites par Mgr Langevin à Fort Ellice, fait remarquer que le document cité par Sa Grandeur est du 25 septembre 1898. A cela le *Manitoba* répond à bon droit : "Le document est du 25 septembre 1898, il est vrai, mais c'est le 8 octobre dernier (1899) que Mgr Langevin en a fait usage au Fort Ellice. Et Sa Grandeur en a fait usage le 8 octobre pour peindre la situation existante à cette dernière date."

Cela prouve, ajouterons-nous, que malgré la patiente attente et la longanimité de l'autorité religieuse, rien, depuis un an et plus, ne s'est produit dans un sens meilleur qui soit de nature à